

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1312****10 septembre 2002****SOMMAIRE**

Aedes Concept, S.à r.l., Howald .....	62942	International Trade Consulting Jip, S.à r.l., Luxembourg .....	62931
Aide Familiale, A.s.b.l., Luxembourg .....	62936	J.G. Mueller-Lux S.A., Luxembourg .....	62947
Alpha Luxe S.A., Bertrange .....	62935	J.M.D.S. S.A., Luxembourg .....	62933
Approvia Luxembourg Gun, S.à r.l., Luxembourg ..	62972	J.T.S. Holding S.A., Luxembourg .....	62933
B. Cosmos S.A., Luxembourg .....	62940	J.T.S. Holding S.A., Luxembourg .....	62933
B. Cosmos S.A., Luxembourg .....	62940	Lorimi S.A., Luxembourg .....	62933
B. Cosmos S.A., Luxembourg .....	62941	Lux Computer International S.A., Luxembourg ..	62942
Batico, S.à r.l., Luxembourg .....	62951	M.Group S.A., Luxembourg .....	62939
Belin S.A., Luxembourg .....	62934	Melo Holding S.A., Luxembourg .....	62945
Blumenthal Jardinage et Hydroculture, S.à r.l., Hivange .....	62948	Nivalcon Immo S.A., Luxembourg .....	62932
CLCT, Compagnie Luxembourgeoise de Chaudronnerie et de Tuyauterie S.A., Foetz .....	62948	P.B.I., Procédés et Brevets Industriels S.A.H., Luxembourg .....	62932
Comilfo S.A.H., Luxembourg .....	62935	Parsector S.A.H., Luxembourg .....	62947
Dischavulco Immo S.A., Luxembourg .....	62932	Parsector S.A.H., Luxembourg .....	62947
DTT I, S.à r.l., Luxembourg .....	62962	Pholusema, S.à r.l., Luxembourg .....	62946
DTT II, S.à r.l., Luxembourg .....	62967	Phoneturbo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	62949
Elisafin S.A.H., Luxembourg .....	62932	Pigali S.A.H., Luxembourg .....	62934
Ernster Belle Etoile, S.à r.l., Luxembourg .....	62940	Pomme d'Api, S.à r.l., Luxembourg .....	62930
Ernster Belle Etoile, S.à r.l., Luxembourg .....	62940	Provitalis Luxembourg S.A., Luxembourg .....	62935
Ernster Concorde, S.à r.l., Luxembourg .....	62934	Solimo S.A., Luxembourg .....	62946
Ernster Concorde, S.à r.l., Luxembourg .....	62934	Stock-Car Club Andethana (S.C.C.A.), A.s.b.l., Senningen .....	62943
Ernster, S.à r.l., Luxembourg .....	62943	Stonecold Finance S.A., Luxembourg .....	62959
Ernster, S.à r.l., Luxembourg .....	62943	Stratège S.A., Luxembourg .....	62931
Eurex Holding S.A., Luxembourg .....	62936	Technical Holdings S.A., Luxembourg .....	62948
Fidilux S.A., Luxembourg .....	62931	Topwave Europe S.A., Berchem .....	62932
(R.) Goedert S.A., Luxembourg .....	62930	Transmotors Company A.G., Luxembourg .....	62946
Gran Ventana S.A., Luxembourg .....	62952	Trecit S.A., Luxembourg .....	62930
Hopus S.A., Luxembourg .....	62966	TrendConcept S.A., Luxembourg .....	62957
Hot Chocolate, S.à r.l., Remich .....	62935	Wallenborn Participations S.A., Munsbach .....	62947
Immo Mali S.A., Luxembourg .....	62931	White Star Publishers S.A., Luxembourg .....	62971
Immo Pacor S.A., Luxembourg .....	62931		
Immolys S.A., Luxembourg .....	62933		
International Development Consulting S.A., Luxembourg .....	62961		

**POMME D'API, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 24, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 10.423.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée  
au siège social à Luxembourg le 20 juin 2002 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

1. Madame Muller Geneviève.
2. Monsieur Poggi Carlo.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500) sans désignation de valeur nominale.»

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signatures

*Les associés*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2002, vol. 324, fol. 40, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(51950/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**TRECIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 72.142.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 170, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

FIDUCIAIRE ANGILA S.A.

Signature

(52351/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**R. GOEDERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 140, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.459.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 27 mai 2002*

- *Affectation du résultat:*

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice.

- Résultats reportés: (EUR 430.085,65)

- *Administrateurs:*

Raymond Goedert, administrateur-délégué, résident à Contern;

Michel Goedert, administrateur-délégué, résident à Luxembourg;

Armand Fohl, administrateur, résident à Moutfort

- *Réviseur d'entreprises:*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

(52372/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**IMMO MALI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

(52353/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**STRATEGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 43.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52354/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**FIDILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52355/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.642.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52356/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL TRADE CONSULTING JIP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman.  
H. R. Luxemburg B 84.875.

Es geht Uebertragung Verträge vom 19. März 2002 hervor dass

- Herr Peter Stoyke, Kaufmann, wohnhaft Fiersbarg 34B D 22397 Hamburg 122 Anteile der Gesellschaft an Herrn Jan Hafkemeyer wohnhaft Hamburger Land Strasse 17a, D 21357 Bardowick übertragen hat

- Herr Ingolf Andreas Winter, Kaufmann, wohnhaft Hübbelbergstrasse 12, D-66265 Heusweiler Illingen 256 Anteile der Gesellschaft an Herrn Jan Hafkemeyer wohnhaft Hamburger Land Strasse 17a, D-21357 Bardowick übertragen hat

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet

Jan Hafkemeyer, Kaufmann, Hamburger Land Strasse 17a, D-21357 Bardowick 500 Anteile

J. Hafkemeyer

*Geschäftsführer*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52368/570/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**ELISAFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 62.291.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52357/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**P.B.I., PROCEDES ET BREVETS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 6.218.

—  
Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52358/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**DISCHAVULCO IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 32.536.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52359/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 53.792.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52360/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**TOPWAVE EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.575.

—  
Suivant lettre du 18 mars 2002, M. Sauli Tormala démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52386/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**J.T.S. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.488.

Le bilan rectifié au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52365/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**J.T.S. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.488.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52366/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**IMMOLYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52361/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**J.M.D.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 48.779.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52362/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**LORIMI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.472.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 juin 2002*

Les associés de la LORIMI S.A. ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 3.900.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	EUR 96.678,47
	<hr/>
	EUR 96.678,47

Le capital social de EUR 96.678,47 est représenté par 3.900 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52391/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**BELIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.566.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52363/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**PIGALI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52364/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**ERNSTER CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LIBRAIRIE ERNSTER CONCORDE, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.099.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

- *Affectation du résultat:*

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à LUF 522.374,- aux résultats reportés.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52376/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**ERNSTER CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LIBRAIRIE ERNSTER CONCORDE, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à LUF 111.835,- de la façon suivante:

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- réserve légale. . . . .	5.591,- LUF
- résultats reportés . . . . .	106.244,- LUF

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52377/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**COMILFO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 31.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(52367/570/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**ALPHA LUXE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 77.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2001*

- *Affectation du résultat:*

résultats reportés: (EUR 14.501,30)

- *Composition du Conseil d'Administration:*

. Monsieur Komlan Kokouvi Djondo, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge;

. Monsieur Abderezak Haddouche, demeurant à F-91300 Massy;

. Madame Hélène Djondo, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge.

- *Commissaire aux Comptes:*

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l., à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Experts Comptables & Fiscaux

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52371/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**PROVITALIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 63.717.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Signature

(52373/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**HOT CHOCOLATE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Remich.  
H. R. Luxemburg B 80.144.

Des Jahresabschluß per 31. März 2002, eingetragen in Luxemburg am 9. Juli 2002, Band 570, Blatt 72, Abteilung 8, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 11. Juli 2002 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

*Für die Gesellschaft*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(52374/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**EUREX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
H. R. Luxembourg B 29.541.

Der Jahresabschluss 2001, eingetragen in Luxemburg am 9. Juli 2002, Band 570, Blatt 72, Abteilung 8, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 11. Juli 2002 hinterlegt.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 3. Juli 2002*

Ergebnisverwendung: Der Verlust i. H. v. EUR 12.154,10 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

*Verwaltungsrat:*

Herr Romain Bontemps, Wirtschaftsprüfer, Luxemburg

Herr Marc Hilger, Steuerberater, Bridel

Herr Ronald Weber, Wirtschaftsprüfer, Luxemburg

*Prüfungskommissar:*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Luxemburg

Die Mandate laufen bis nach der jährlichen statutarischen Generalversammlung, welche über den Jahresabschluß 2006 befindet.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Memorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 3. Juli 2002.

*Für die Gesellschaft*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

*Experts Comptables et Fiscaux Réviseurs d'Entreprises*

(52375/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**AIDE FAMILIALE, Association sans but lucratif,  
(anc. AIDE FAMILIALE - AIDE SENIOR, A.s.b.l., Association sans but lucratif).**

Siège social: Luxembourg.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association AIDE FAMILIALE - AIDE SENIOR, A.s.b.l.*

En date du 13 juin 2002 se sont réunis les membres de l'association.

Sont présents: Mesdames C. Haussmann-Bouchart, A.-M. Mandres-Probst et M.-T. Molitor-Hostert.

Messieurs G. Albers, E. Gillen, J. Wolter et V. Ziegler de Ziegleck.

Sont représentés: Messieurs J. Hilger (par procuration donnée à Mme Mandres-Probst), P.-H. Meyers (par procuration donnée à M. Gillen) et R. Schadeck (par procuration donnée à M. Wolter).

Messieurs J. Hilger, P.-H. Meyers et R. Schadeck sont valablement représentés par procuration annexée au présent procès-verbal.

Madame Mandres-Probst préside la réunion

Monsieur Wolter est secrétaire

Monsieur Gillen est scrutateur

Après avoir constaté que le quorum est atteint et après avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale adopte les modifications des statuts.

Les statuts coordonnés adoptés sont les suivants:

**§1 Nom**

L'association est sans but lucratif et prend la dénomination: AIDE FAMILIALE.

**§2 Sièg**

Le siège de l'association se situe au Grand-Duché de Luxembourg. Il est établi à Luxembourg-Ville et peut être transféré par décision de l'assemblée générale prise à la majorité simple des voix.

**§3 Objet**

L'association a pour objet d'organiser et de dispenser à travers un personnel formé toutes aides temporaires à domicile que requiert le maintien de l'équilibre et de l'autonomie de familles, notamment la garde d'enfants à leur domicile et les tâches domestiques.

L'action de l'association s'oriente selon la vision chrétienne de l'Homme et les valeurs de l'Evangile. Dans le cadre de ses activités, l'association dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée ainsi qu'au respect de leurs convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses.

Pour réaliser cet objet, l'association organise le recrutement et la formation de personnes en vue d'exercer la profession d'aide-familiale, collabore avec les services sociaux et les institutions à caractère sanitaire ou social, réunit les fonds nécessaires, acquiert, possède ou prend en location des meubles ou immeubles. Le cas échéant, l'association contracte des emprunts.

L'association peut elle-même s'associer ou se fédérer avec d'autres associations ou organismes dont l'objet ou le but est équivalent pour autant que cette collaboration lui permette de mieux exercer son activité et de promouvoir les in-



térêts de sa cause vis-à-vis de tiers. La décision de s'associer ou de se fédérer est prise par l'assemblée générale votant à la majorité simple des voix émises.

L'association peut contracter avec l'Etat du Grand-duché, les institutions internationales telles que la Communauté Européenne, les collectivités locales ou avec des organismes sociaux pour lui permettre de mieux exercer son activité.

#### **§4 Les Membres**

Le minimum des membres ne peut être inférieur à trois.

Est membre de l'association, toute personne physique qui est membre au moment de l'adoption des présents statuts ou qui est admise ultérieurement selon les statuts.

L'admission de nouveaux membres est proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui votera à la majorité des voix émises et en l'absence du candidat; les candidats doivent faire une demande d'admission et ils acceptent, par là même, les présents statuts.

La qualité de membre se perd par la démission volontaire, par le décès ou par la radiation votée par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix émises. La radiation peut être prononcée en cas d'infraction grave aux statuts ou en cas d'activité déshonorante pour l'association. Le membre qui est concerné peut participer et prendre position à l'assemblée mais ne sera pas présent au moment du vote.

L'associé qui a perdu sa qualité de membre, et les héritiers de l'associé décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer aucun compte ou remboursement de cotisations ni faire apposer les scellés ni requérir l'inventaire.

La qualité de membre ne se perd pas par le non-paiement des cotisations. Les cotisations échues avant la démission, le décès ou la radiation d'un membre restent dues à l'association.

#### **§5 Les Organes de l'Association**

Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

#### **§6 Compétences de l'Assemblée Générale**

Les membres sont réunis en assemblée générale qui est compétente pour:

- 1) l'approbation annuelle des comptes et budgets ainsi que de la gestion de l'association par les administrateurs;
- 2) la nomination et révocation des administrateurs;
- 3) l'admission et l'exclusion d'un membre;
- 4) la modification des statuts;
- 5) la dissolution de l'association.

Tous les membres ont un droit de vote égal à une voix.

#### **§7 Déroulement des Assemblées Générales**

L'assemblée se réunit en session ordinaire une fois par an et au plus tard le 31 juillet.

Une assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Président du Conseil d'Administration, ou bien par deux administrateurs agissant conjointement, ou bien par lettre conjointe d'un cinquième des membres au moins.

Les membres sont convoqués à l'assemblée statutaire et à toutes les autres assemblées par lettre simple qui contiendra date, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

La convocation doit se faire au moins huit jours avant l'assemblée.

Les comptes annuels ainsi que le rapport d'activités sont à la disposition des membres au siège de l'association, au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire portera nécessairement au moins sur les points suivants

1. Rapport annuel du conseil d'administration et décharge donnée aux administrateurs.
2. Rapport annuel du trésorier et approbation des comptes avec décharge donnée au trésorier.
3. Vote des grandes lignes d'activités de l'association et approbation des budgets.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et vérification de la liste des membres.

L'assemblée générale peut également décider de résolutions qui lui sont soumises en cours de réunion.

L'assemblée générale peut valablement statuer si la moitié des membres est présente ou représentée. Elle vote à la majorité simple des voix émises sauf pour les cas prévus par les statuts (exclusion d'un membre) ou la loi (modification des statuts ou dissolution).

Les membres ne peuvent se faire représenter que par des membres de l'association.

La modification des statuts se fait conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée). La dissolution de l'association est décidée suivant l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée).

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration.

Un procès-verbal est dressé par le secrétaire du conseil d'administration; il est signé par lui et par le président. Une copie est envoyée par lettre simple à tous les membres; le procès-verbal fera foi des résolutions qui auront été prises sauf s'il est contesté par écrit par un des membres présents ou représentés à l'assemblée dans un délai d'un mois dès la réception d'une copie.

Dans le cas où une décision est prise à la majorité qualifiée, une copie du procès-verbal est contresignée par tous les membres présents ou représentés et restituée au président qui la conserve au siège.

#### **§8 Le Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration comporte trois membres au moins et quinze au plus qui sont nommés par l'assemblée générale soit par nomination individuelle soit par vote collectif.

Les membres du conseil d'administration ne doivent pas nécessairement être membres de l'association.

Leur mandat est annuel et court jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire suivante. Leur mandat peut être renouvelé.

Le mandat des administrateurs est en principe honorifique et non rémunéré.

L'assemblée générale peut cependant autoriser à la majorité simple, l'association de signer un contrat de travail avec un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Si un administrateur démissionne, il n'est pas remplacé avant l'assemblée générale ordinaire suivante sauf si le nombre d'administrateurs est inférieur à trois.

### **§9 Compétences du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration gère les affaires courantes de l'association et la représente pour tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

L'association est engagée par la signature conjointe de son président et d'un administrateur.

Le conseil d'administration agissant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un membre ou à un tiers, ceci notamment pour assurer la gestion quotidienne de l'association.

Le Président du conseil d'administration réunit les assemblées générales.

L'assemblée peut également être convoquée par lettre conjointe de deux administrateurs ou d'un cinquième des membres de l'association.

Le secrétaire du conseil d'administration veille à la publication de la liste des membres de l'association et de la liste des membres du conseil d'administration ainsi que des comptes annuels approuvés.

### **§10 Les Réunions du Conseil d'Administration**

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par voie postale ou téléphonique.

Le conseil d'administration est présidé par le Président ou, en son absence, par un administrateur désigné à la majorité simple pour la réunion.

Il sera dressé un procès-verbal des réunions qui est signé par le président du conseil. Ces rapports sont archivés au siège de l'association et gardés à la disposition des membres.

Les administrateurs ne peuvent se faire représenter que par des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Lors de ces réunions chaque administrateur ou chaque tiers au service de l'association, fait un bref rapport écrit ou oral sur le mandat pour lequel il a été spécialement délégué.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

### **§11 Les Structures de l'Association**

L'association est organisée au départ d'un bureau central situé au siège social et d'autres locaux peuvent être ouverts.

Les affaires quotidiennes de l'association peuvent être gérées par un comité de direction composé du Président de l'association et de la direction. La direction peut participer aux réunions du conseil d'administration et faire régulièrement rapport sur les activités de l'association.

Le conseil d'administration définit le pouvoir des directeurs et fixe leurs missions dans un règlement d'ordre interne qui est approuvé par le conseil d'administration suivant l'article 9 des présents statuts.

### **§12 Les Ressources de l'Association**

L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les ressources de l'association sont:

1. ses ressources propres découlant de son activité, dont notamment les participations des familles, les paiements des associations partenaires, les conventions avec l'État, les institutions internationales telles que la Communauté Européenne, les communes et les organismes sociaux;

2. les cotisations annuelles qui ne peuvent dépasser 25,- euros par an;

3. les subsides et subventions;

4. les dons et libéralités autorisés selon les règles de la loi luxembourgeoise.

L'excédent d'actif est à la disposition de l'association dans le cadre de son activité.

### **§13 Les Comptes Annuels**

Les comptes annuels sont établis par le trésorier suivant un plan comptable conforme aux exigences de la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'appréciation d'un réviseur externe nommé par l'assemblée générale. Son rapport est à la disposition des membres de l'association qui peuvent le consulter au siège social.

Ces comptes sont présentés à l'assemblée générale statutaire pour approbation. Ils sont à la disposition des membres de l'association qui peuvent en prendre connaissance au siège de l'association, huit jours au moins avant l'assemblée générale.

Les comptes approuvés sont conservés à la disposition des membres au moins au siège de l'association.

### **§14 La Durée de l'Association**

La durée de l'association est illimitée.

La dissolution volontaire se fait d'après l'article 20 et suivants de la loi du 21 avril 1928 (modifiée).

En cas de dissolution, le patrimoine de l'association sera transféré par décision de l'assemblée générale à une association qui poursuit une cause similaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale arrête la liste des membres de l'association

Monsieur Albers Gérard, éducateur gradué, 11, Duerfstrooss, L-9636 Berlé  
 Monsieur Frieden Ernest, licencié HEC retraité, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg  
 Monsieur Gillen Erny, professeur, 52, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg  
 Madame Hausmann-Bouchart Catherine, femme au foyer, 23, rue de l'Ecole, L-8019 Strassen  
 Monsieur Hilger Jos, employé privé, 23, rue du Bois, L-8019 Strassen  
 Madame Mandres-Probst Anne-Marie, médecin, 25, rue Astrid, L-1143 Luxembourg  
 Monsieur Meyers Paul-Henri, docteur en droit, 1, rue Auguste Tremont, L-2624 Luxembourg  
 Madame Molitor-Hostert Marie-Thérèse, professeur, 2, rue Jean Berg, L-4028 Esch-sur-Alzette  
 Monsieur Schadeck Robert, employé privé, 7, rue Dr Welter, L-3879 Schiffflange  
 Madame Van Zijl-Bodé Anne, éducatrice, 11, op Bierg, L-8217 Mamer  
 Monsieur Wolter Jacques, avocat, 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg  
 Monsieur Ziegler de Ziegleck Victor, magistrat e.r., 27, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
 Tous les membres sont de nationalité luxembourgeoise.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne mandat comme administrateurs aux personnes suivantes:

Monsieur Gillen Erny, professeur, 52, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg  
 Madame Hausmann-Bouchart Catherine, femme au foyer, 23, rue de l'Ecole, L-8019 Strassen  
 Madame Mandres-Probst Anne-Marie, médecin, 25, rue Astrid, L-1143 Luxembourg  
 Madame Molitor-Hostert Marie-Thérèse, professeur, 2, rue Jean Berg, L-4028 Esch-sur-Alzette  
 Monsieur Schadeck Robert, employé privé, 7, rue Dr Welter, L-3879 Schiffflange  
 Madame Van Zijl-Bodé Anne, éducatrice, 11, op Bierg, L-8217 Mamer  
 Monsieur Wolter Jacques, avocat, 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg  
 Monsieur Ziegler de Ziegleck Victor, magistrat e.r., 27, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs à un de ses membres jusqu'à un montant de 25.000,- euros.

Pour tout acte dépassant ce montant, l'association est engagée par la signature du président et d'un administrateur.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs au directeur social, Mme Joëlle Stelet et au directeur administratif, M. Mark Izzard jusqu'à un montant de 5.000,- euros. Le directeur social et le directeur administratif signent conjointement.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale désigne Monsieur Marc Claude, réviseur d'entreprises de la société LuxAudit, comme réviseur aux comptes pour l'exercice 2002 conformément au § 13 des statuts.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale fixe les cotisations annuelles à partir de l'exercice 2003 à 5,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.50 heures.

Signé à Luxembourg en double exemplaire, le 13 juin 2002.

Signé: G. Albers, C. Hausmann-Bouchart, M.-T. Molitor-Hostert, J. Wolter, E. Gillen, J. Hilger (par procuration donnée à Mme Mandres-Probst), P.-H. Meyers (par procuration donnée à M. Gillen), R. Schadeck (par procuration donnée à M. Wolter), V. Ziegler de Ziegleck.

(Dans les présents statuts, la terminologie ayant une forme grammaticale masculine vise les personnes de sexe masculin et les personnes de sexe féminin.)

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52388/000/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**M.GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 84.009.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2002 a été nommée commissaire aux comptes la société EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplaçant avec décharge entière et définitive la société ELPERS & CO et que le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Toutes décisions à effet du 1<sup>er</sup> juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 22 juin 2002.

M.GROUP S.A.

M.P.E.M. Hendriks

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52387/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ERNSTER BELLE ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.015.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

- Affectation du résultat:

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 1.515.801,- aux résultats reportés.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52381/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**ERNSTER BELLE ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.015.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

- Affectation du résultat:

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 549.112,- aux résultats reportés.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52384/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**B. COSMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 81.002.

Acte Constitutif publié à la page 41448 du Mémorial C - N° 864 du 10 octobre 2001.

Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(52378/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**B. COSMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 81.002.

*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 avril 2002*

Sont présents: Messieurs Luc Vermeulen, Administrateur-Délégué  
Albert De Pauw, Administrateur-Délégué  
Olivier Ralet, Administrateur  
Stéphan Sonnevile, Administrateur

Le Conseil se réunit à 18.00 heures et entame immédiatement l'examen des différents points à l'ordre du jour.

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2001*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2001 est signé pour approbation par les membres présents.

2. *Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2001*

Les comptes au 31 janvier 2001 sont présentés.

L'exercice se clôture sur une perte nette de EUR 631.745,-. Ce résultat a été essentiellement influencé par les éléments suivants:

- les frais liés à la mise en place de la structure de fonctionnement,  
 - les frais liés aux diverses missions de recherche d'opportunités d'investissements et d'analyse du marché immobilier luxembourgeois.

Durant ce premier exercice, grâce aux nombreuses analyses du marché luxembourgeois et à l'expérience acquise dans l'analyse d'investissements potentiels, B. COSMOS a accepté, en Association Momentanée, diverses missions de Projet Management dont les revenus seront perçus dès le début du second exercice.

Dans cette optique, le Conseil arrête les comptes au 31 janvier 2001, et propose de reporter la perte de EUR 631.745,- à l'exercice suivant.

### 3. Rapport de Gestion

Le Conseil rédige un rapport de gestion approuvé par l'ensemble des membres et qui est joint au présent Conseil.

Après avoir constaté que la perte excède la moitié du capital souscrit, et conformément à la loi luxembourgeoise, le Conseil prévoit un point complémentaire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 mai 2002 par lequel il invite l'Assemblée à se prononcer en faveur de la poursuite des activités de la société.

### 4. Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002

Le Conseil établit comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée Générale:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 janvier 2001 et affectation du résultat

3. Poursuite des activités

4. Décharge par votes séparés aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2001

5. Divers.

5. Approbation d'une mission de Project Management en Association Momentanée B. COSMOS / CODIC Luxembourg avec IEK B.

Faisant suite au rachat de l'immeuble IEK B par CLEARSTREAM, déjà propriétaire des sociétés IEK A, C et D, B. COSMOS a l'opportunité de se voir confier, en Association Momentanée 50/50 avec CODIC Luxembourg une mission de Project Management similaire à celle qui leur a été confiée en décembre dernier en vue, cette fois, de la réalisation du projet de construction de la société IEK B.

Ce projet de mission est approuvé à l'unanimité.

### 6. Proposition de prise de participations minoritaires dans la société CPPM

Il a été proposé à la société de se porter acquéreuse de participations minoritaires dans la société CPPM détenue à 100% par la S.A. ATENOR GROUP.

Il est décidé d'étudier la valorisation de cette société en vue de la définition d'un prix de cession approprié.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52379/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

## B. COSMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 81.002.

### Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 30 mai 2002 à 14.00 heures

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Albert De Pauw.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Olivier Ralet.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de cette procédure.

Ils ont déposé 10.000 parts sociales, parts qui donnent droit au même nombre de voix.

Le Président expose:

I. que l'Assemblée porte à son ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 janvier 2001 et affectation du résultat

3. Poursuite des activités

4. Décharge par votes séparés aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2001

5. Divers

- Nomination définitive d'un administrateur

II. qu'une lettre missive a été adressée à tous les actionnaires nominatifs.

En conséquence, le Président constate et l'Assemblée reconnaît qu'elle est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les points portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président constate que tous les membres de l'Assemblée ont reçu le courrier renfermant le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice.

L'Assemblée le dispense d'en donner lecture.

Le Président donne ensuite la parole aux actionnaires qui le désirent.

Ensuite le Président met aux voix les différents points prévus à l'ordre du jour.

*Résolutions*

- A l'unanimité, l'Assemblée adopte les comptes annuels de l'exercice clos au 31 janvier 2002.
  - A l'unanimité, l'Assemblée approuve le report de la perte de EUR 631.745,- sur l'exercice suivant.
  - L'Assemblée décide par un vote séparé acquis à l'unanimité de poursuivre les activités de la société.
  - A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge de leur gestion aux Administrateurs et de son mandat au Commissaire aux Comptes.
  - A l'unanimité, l'Assemblée approuve la nomination définitive du mandat d'administrateur de Monsieur Stéphan Sonneville. Ce mandat sera exercé à titre gratuit et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.
- L'ordre du jour étant épuisé, le Président prie le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal.  
Lecture faite, l'Assemblée approuve et après avoir invité les actionnaires qui le désirent à signer le document, le Président lève la séance à 15.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs / Les Administrateurs / Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52380/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**LUX COMPUTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 43, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 80.784.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire*

*Affectation du résultat*

Réserve légale .....	1.364,28 EUR
Résultats reportés .....	25.921,25 EUR
	27.285,53 EUR

*Conseil d'Administration*

M. Abadie Gérard, demeurant à Guigneville (France);  
M<sup>e</sup> Gilda Benharoch, demeurant à Zirhon-Jacob (Israël);  
Melle Severinha Hannich, demeurant à Pavillion sous Bois (France).

*Commissaire aux Comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(52385/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**AEDES CONCEPT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 45.116.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Howald le 19 juin 2002*

Les associés de la AEDES CONCEPT, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.  
Le capital social de LUF 2.500.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	EUR 61.973,38
	EUR 61.973,38

Le capital social de EUR 61.973,38 est représenté par 2.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Howald, le 19 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52392/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ERNSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 29.547.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

- Affectation du résultat:

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 626.200,- aux résultats reportés.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52382/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ERNSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 29.547.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002*

- Affectation du résultat:

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 787.037,- aux résultats reportés.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'Entreprises*

Signature

(52383/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**STOCK-CAR CLUB ANDETHANA (S.C.C.A.), Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.

—  
STATUTEN

**1) Benennung - Sitz - Nutzen und Ziele**

**Art. 1.** Der Club ohne einträglichen Gewinn, trägt den Namen STOCK-CAR CLUB ANDETHANA. Diese Benennung ist gültig in jeder Sprache.

**Art. 2.** Der soziale Sitz befindet sich in Senningen 114, route de Trèves L-6960 Senningen

**Art. 3.** Die Dauer des Clubs ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Club ist politisch neutral.

Der Respekt von Tradition, Kameradschaft und eine kultivierte Atmosphäre ist das oberste Gebot.

**Art. 5.** Das Ziel des Clubs, ist es eine gewisse Anzahl von Sportsfreunden zusammen zu gruppieren, die Sportwettbewerbe machen wollen.

Während der Stock-Car Rennen sind die Mitglieder gebeten, den Vorschriften treu zu sein und jede Übertretung der Gesetze zu vermeiden.

**2) Mitglieder**

**Art. 6.** Der Club besteht aus mindestens fünf Personen.

**Art. 7.** Um dem Club als aktives Mitglied beitreten zu können muß man den Kriterien des Vorstandes und den internen Bestimmungen des Clubs entsprechen.

**Art. 8.** Der Club besteht aus verschiedenen Kategorien von Mitgliedern.

A) Der Vorstand: allein ihre Mitglieder haben Wahlrecht und diese werden in der Generalversammlung gewählt. Die Mitglieder des Vorstandes sind wiederwählbar. Das erste Jahr sind 3 wiederwählbar, das zweite Jahr dann 4.

B) Die Piloten und andere tätigen Mitglieder: sie haben nur eine beratende Wahlstimme in allen Vorstandssitzungen, wo diese letztlich nach der Mehrzahl von deren Wahlstimmen beschließt.

C) Der Ehrenpräsident: er wird auf unbestimmte Zeit in die Generalversammlung gewählt und er hat nur Stimmrecht in den Generalversammlungen.

**Art. 9.** Alle Minderjährigen müssen ein Zertifikat von ihren Eltern oder ihrem Vormund mitbringen, wo diese Verantwortungsperson bestätigt daß der Minderjährige dem Club beitreten kann, bis zur Großjährigkeit und zu ihren Gefahren und Wagnissen.

**Art. 10.** Die Eigenschaft als Mitglied verliert man:

- A) bei eigener Abdankung
- B) bei Ausschließung des Vorstandes, wegen Tätigkeit gegen die Interessen des Clubs, aber der Vorstand darf kein Vorstandsmitglied mit einer tragenden Rolle (d.h.: Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer) ausschließen. Eine solche Ausschließung darf nur in einer Außerordentlichen Generalversammlung geregelt werden.

**Art. 11.** Die Austrittsmitglieder oder Ausgeschlossenen, müssen alle auf ihren Namen ausgestellten Dokumente und sonstiges Eigentum des Clubs zurückgeben.

### 3) Einnahmen und Ausgaben

**Art. 12.** Die Einnahmen des Clubs können sich wie folgt zusammensetzen:

- A) Organisationen von Stock-Car Rennen und anderen öffentlichen Manifestationen.
- B) Bälle, Lotterie, usw.
- C) Jahresbeiträge der Mitglieder
- D) Unterstützungen und Schenkungen
- E) Zinsen des Vereinskaptals
- F) Prämien
- G) Sonstigen Einnahmen
- H) Verkauf von Mobilien und Immobilien.

**Art. 13.** Der Jahresbeitrag wird in der Generalversammlung für das darauffolgende Jahr festgesetzt und ist bis zum festgesetzten Datum zu begleichen.

**Art. 14.** All dieses Geld steht dem Club zur Verfügung um die anfallenden Unkosten zu decken.

### 4) Versammlungen

**Art. 15.** Alle Mitglieder bezeichnet unter Art. 8a) und 8b) bilden die Generalversammlung.

**Art. 16.** Die Generalversammlung wird einmal im Jahr nach dem Championat einberufen. Sie bestätigt ihre Zustimmung für die administrative und finanzielle Verwaltung. Die Vorstandsmitglieder und 2 Rechnungsführer sind von allen Mitgliedern des Clubs gewählt durch Geheimwahl bei der Mehrzahl der Stimmen.

**Art. 17.** Die Entscheidungen in der Generalversammlung oder Vorstandssitzung werden auf Grund der Mehrzahl der Stimmen genommen.

Die Ausschließungen und Ernennungen werden ausgeführt durch Geheimwahlen und dann bei der Mehrzahl der Stimmen entschieden.

**Art. 18.** Eine außergewöhnliche Generalversammlung wird dann einberufen, wenn die Mehrzahl des Vorstandes es für nötig hält.

Die Anfrage bezüglich dieser Versammlung von Mitgliedern des Clubs muß, per Einschreibebrief an den Präsidenten des Clubs gesendet werden.

Der Wille seine Beweggründe zu kommentieren sind ihm überlassen.

**Art. 19.** Die Vorladung für die Generalversammlung, wird per Brief gesendet.

### 5) Verwaltung

**Art. 20.** Die Verwaltung des Clubs wird durch einen Vorstand ausgeführt.

**Art. 21.** Der Vorstand vertritt den Club in allen Themen, führt alle Rechtsgeschäfte und nimmt alle Anordnungen im Interesse des Clubs.

Er kann seine Vollmacht aber auch in Rechtsgeschäften an eine oder mehrere Personen übertragen.

**Art. 22.** Die Generalversammlung verfährt bei der Ernennung, durch eine Geheimwahl und mit der Mehrzahl der Stimmen.

Durch die folgenden Beweggründe nach den Statuten steht der Vorstand für zwei Jahre wie folgt:

- Präsident: Richard André
- Vizepräsident: Mangen Mike
- Vizepräsident: Weintzen Aly
- Kassenwart: Urbing Alain
- Sekretär: Nicolay Anne
- Beisitzende: Kirchen Marc, Rippinger Eugène

**Art. 23.** Im Falle einer Abdankung eines Vorstandsmitgliedes, wird ein Stellvertreter, vom restlichen Vorstand ernannt.

**Art. 24.** Alle Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Das erste Jahr sind 3 wiederwählbar, das zweite dann 4.

**Art. 25.** Die administrativen und finanziellen Dokumente die, die Verantwortung des Clubs verbürgen müssen zwei Unterschriften tragen

- A) die des Präsidenten oder Vizepräsidenten
- B) die des Sekretärs
- C) oder durch eine Vollmacht derselbigen.

**Art 26.** Die finanziellen Dokumente müssen zwei von den drei oben genannten Unterschriften tragen.



## 6) Verschiedenes

**Art. 27.** Es ist allen Piloten unseres Clubs untersagt, sich an anderen Autorennen zu beteiligen ohne die Erlaubnis des Vorstandes.

**Art. 28.** Das Verrechnungsjahr stimmt mit dem Kalender überein. (01.01. - 31.12.)

**Art. 29.** Der Vorstand muss jedes Jahr der Generalversammlung, ein Rechenschaftsbericht vom Finanzbudget und vom nächsten Rechnungsjahr vorlegen.

**Art. 30.** Die Auflösung des Clubs kann nur durch eine Generalversammlung bestehend aus 80% von allen Mitgliedern bestimmt werden.

**Art. 31.** Jeder Pilot fährt zu seinen eigenen Gefahren und Wagnissen.

Für keinen Unfall der einem Mitglied vom Club geschieht, kann man Ersatzanspruch bei der Föderation, beim Club oder anderen Bewerbern einlegen.

**Art. 32.** Bei einer Auflösung des Clubs übt der letzte tätige Vorstand, die Abwicklungsrechnungen aus und vermachte diese Eingaben einer durch die Generalversammlung zu bestimmende Organisation.

**Art. 33.** Für alle außergewöhnliche und außerordentliche Fälle, hat der Vorstand die Mehrzahl Entscheidung.

**Art. 34.** Die Gründungsversammlung welche am 8. Juni 2002 in Senningen stattfand, hat diese Statuten gutgeheißen. Sie bezeichnet folgenden Vorstand:

Präsident: Richard André 2, Danzplatz L-6930 Mensdorf

Vizepräsident: Mangen Mike 1, rue de Mensdorf L-6941 Niederaanven

Vizepräsident: Weintzen Aly 98, rue A. Fischer L-1521 Luxembourg

Kassenwart: Urbing Alain 4, Chaussée St Martin L-6960 Senningen

Sekretär: Nicolay Anne 2, Danzplatz L-6930 Mensdorf

Beisitzende: Kirchen Marc 29, rue Principale L-6990 Rameldange

Rippinger Eugène 5, Danzplatz L-6930 Mensdorf

Die Gründungsversammlung bezeichnet ebenfalls bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung die beiden Kassenrevisoren:

1) Reuter Danielle

2) Lux Claude

Senningen, den 8. Juni 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2002, vol. 271, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(52389/999/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

### MELO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 41.533.

#### Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2002

Les actionnaires de la société MELO HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 7 juin 2002 ont décidé à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la façon suivante:

Capital (LUF 1.520.000,-) / 40,3399. ....	37.679,82 EUR
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, due à la conversion en EUR. . . .	320,18 EUR
	<u>38.000,00 EUR</u>

Le capital social de EUR 38.000,- est représenté par 1.250 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature

(52398/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**SOLIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.783.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 juin 2002*

Les associés de la société SOLIMO S.A. ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 4.000.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	EUR 99.157,41
	<hr/>
	EUR 99.157,41

Le capital social de EUR 99.157,41 est représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 13 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52390/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**PHOLUSEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 31.096.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 juin 2002*

Les associés de la société PHOLUSEMA, S.à r.l., ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 2.000.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	EUR 49.578,70
	<hr/>
	EUR 49.578,70

Le capital social de EUR 49.578,70 est représenté par 200 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 21 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52394/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**TRANSMOTORS COMPANY A.G., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.977.

*Extract of the Annual General Meeting held on 7 May 2001*

The shareholders of the company TRANSMOTORS COMPANY A.G. décide unanimously to convert the subscribed capital retroactively into EUR for the 1 January 2002.

The subscribed capital is converted in this way:

Conversion 1,250,000.- LUF / (40,3399) .....	30,986.69
Increase of capital by reserves incorporation. ....	263.31
	<hr/>
	31,250.00

The subscribed capital of 31,250.- EUR is divided into 1,250 shares with a nominal value of 25.- EUR.

The shareholders of the company decide to make unanimously the following decision:

The new statutory auditor is LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. with registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

The mandate of LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. is presumed to begin with the current financial year (2000) and will finish with the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

Extract in conformity with the original General Meeting.

Done in Luxembourg, on 7 May 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52411/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**J.G. MUELLER-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 42.276.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2002*

Les actionnaires de la société J.G. MUELLER-LUX S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 25 juin 2002, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 2.000.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (LUF/EUR 40,3399) . . . . .	EUR 49.578,70
	<hr/>
	EUR 49.578,70

Le capital social de EUR 49.578,70 est représenté par 20 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 25 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52395/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 67.255.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2002*

L'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir rétroactivement le capital en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la façon suivante:

Conversion de LUF 2.000.000,- / (40,3399) . . . . .	EUR 49.578,71
-----------------------------------------------------	---------------

Le capital EUR 49.578,71 est représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

Luxembourg, le 21 juin 2002

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52396/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(52452/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(52453/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**TECHNICAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 65.665.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2002*

Les actionnaires de la société TECHNICAL HOLDINGS S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 7 juin 2002 ont décidé à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la façon suivante:

Capital (LUF 1.600.000,-) / 40,3399 . . . . .	EUR 39.662,96
-----------------------------------------------	---------------

Le capital social de EUR 39.662,96 est représenté par 160 actions entièrement libérées, sans valeur nominale.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2002

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52397/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**BLUMENTHAL JARDINAGE ET HYDROCULTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R. C. Luxembourg B 47.858.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Hivange le 19 juin 2002*

Les associés de BLUMENTHAL JARDINAGE & HYDROCULTURE, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 1.500.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	37.184,03 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	315,97 EUR
	<hr/>
	37.500,00 EUR

Le capital social de EUR 37.500,- est représenté par 1.500 parts sociales de EUR 25,- chacune, entièrement libérées en numéraire.

Hivange, le 19 juin 2002

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52399/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**CLCT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE CHAUDRONNERIE ET DE TUYAUTERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 60.507.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz, le 25 juin 2002*

Les actionnaires de la société CLCT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE CHAUDRONNERIE ET DE TUYAUTERIE S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 25 juin 2002, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 1.266.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (LUF / EUR 40,3399) . . . . .	31.383,32 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	266,68 EUR
	<hr/>
	31.650,00 EUR

Le capital social de 31.650,- EUR est représenté par 1.266 actions de valeur nominale 25,- EUR chacune, entièrement libérées.

Foetz, le 25 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52402/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**PHONETURBO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise PHONE BOX S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

ici représentée par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant à Sainte-Marie-sur-Semois (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers:

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous éléments ou matériels de communication par tous procédés de traitement de l'information, ainsi que toutes activités directement ou indirectement liées à l'objet précité telles que, et sans que cette liste soit limitative, la publicité, la promotion des ventes, l'édition etc...;

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation; l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, immobilières et mobilières se rapportant. directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. La société pourra prendre le contrôle de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises, associations, institutions dont l'objet serait similaire ou connexe au sien ou simplement utile à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: PHONETURBO LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul (e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués à environ mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Gilles Lapeyre, gérant de sociétés, demeurant à F-75017 Paris (France), 87, rue Cardinet, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.  
 Signé: S. Talmas-Ceola, J. Elvinger.  
 Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 12, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

J. Elvinger.

(52536/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

### **BATICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

#### STATUTS

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme INOKA S.A., avec siège à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, ici représentée son administrateur-délégué, Monsieur Johan Cerfont, administrateur de sociétés, demeurant à B-6821 Florenville.

2) La société à responsabilité limitée IMMO CONSULTING, avec siège à L-1940 Luxembourg, ici représentée par son gérant, Monsieur Victor Vangelista, employé privé, demeurant à Bascharage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BATICO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, l'agence immobilière et la promotion immobilière, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à (EUR 12.400,-) douze mille quatre cents euros, divisé en cent parts sociales de EUR 124,- chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société anonyme INOKA S.A., préqualifiée . . . . .	50 parts
- La société à responsabilité limitée IMMO-CONSULTING, S.à r.l., préqualifiée . . . . .	50 parts
Total: . . . . .	100 parts

La somme de (EUR 12.400,-) douze mille quatre cents euros, se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) gérant technique: Monsieur Johan Cerfont, préqualifié.

b) gérant administratif: Monsieur Victor Vangelista; préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Cerfont, Vangelista, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2002, vol. 878, fol. 73, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juillet 2002.

G. d'Huart.

(52537/207/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**GRAN VENTANA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Niclas Hammarström, residing at Flintläsvägen 31, S-192 53 Sollentuna, Sweden.

2. Mr Fredrik Söderström, residing at Kruthornsvägen 3b, S-192 53 Sollentuna, Sweden.

Both of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of GRAN VENTANA S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Object.** The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.



### Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 9. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 10. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 12. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

### Chapter IV. Meetings of Shareholders

**Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 14. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

### Chapter V. Fiscal Year, Allocation of Profits

**Art. 17. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the *saine quorum* and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2002. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2003.

##### *Subscription*

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Niclas Hammarström, prenamed: five hundred shares . . . . .	500
2. Fredrik Söderström, prenamed: five hundred shares . . . . .	500
Total: One thousand shares . . . . .	1,000

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand and five hundred Euros.

##### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors are set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Niclas Hammarström, residing in Flintåsvägen 31, S-192 53 Sollentuna, Sweden.

II. The number of statutory auditors are set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Hammarström or Mr Söderström together with either Mr Holmberg or Mrs Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil states and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Niclas Hammarström, demeurant à Flintläsvägen 31, S-192 53 Sollentuna, Suède.

2. M. Fredrik Söderström, demeurant à Kruthornsvägen 3b, S-192 53 Sollentuna, Suède.

Tous les deux représentés par M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne varietur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination GRAN VENTANA S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

### Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

**Art. 8. Assemblées du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par téléfax.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10. Délégation des pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

**Art. 11. Représentation de la société.** Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Nomination des Auditeurs.** La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

#### Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

**Art. 16. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

#### Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

**Art. 18. Affectation des profits.** Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VII. Disposition générale

**Art. 20. Disposition générale.** Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2003.

##### *Souscription*

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Niclas Hammarström, prénommé: cinq cents actions. ....	500
2. Fredrik Söderström, prénommé: cinq cents actions. ....	500
Total: mille actions. ....	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2003:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mrs Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Niclas Hammarström, demeurant à Flintläsvägen 31, S-192 53 Sollentuna, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2003:

M. Gilles Wecker, chef comptable, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. Hammarström ou M. Söderström avec ou bien M. Holmberg ou Mme Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

La notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 13CS, fol. 10, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

J. Elvinger.

(52539/211/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**TrendConcept S.A., Société Anonyme.**  
Gesellschaftssitz: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.  
H. R. Luxembourg B 71.497.

*Ordentliche Generalversammlung vom 8. Mai 2002*

*Anwesenheitsliste*

Für die Anteilhaber:

1. HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., 30 Aktien vertreten durch:

Herrn Stephan Schmitz

2. TrendConcept VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT, GmbH, 970 Aktien vertreten durch:

Herrn Jürgen Reitz

Luxemburg, den 8. Mai 2002.

Unterschriften.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen Reitz eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Lothar Rafalski.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Stephan Schmitz.

I. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1) Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über den Jahresabschluss per 31. Dezember 2001.

2) Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 2001.

3) Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns per 31. Dezember 2001.

4) Entlastung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2001.

5) Beschlussfassung über die Tantiemen des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001.

6) Statutarische Nominierungen

Bestellung des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2002

Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder.

7) Verschiedenes:

II. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit der rechtsgültig paraphierten Vollmacht beigelegt.

III. Die Einladung zur ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2002 erfolgte per Schreiben an die der Gesellschaft mitgeteilte Adresse.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang 2) und des Abschlussprüfers (Anhang 3) zu billigen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Abschlussprüfer geprüfte Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr per 31. Dezember 2001.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis zum 31. Dezember 2001 wie folgt zu verwenden:

- Vortrag auf neue Rechnung: -15.273,28

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat und den Wirtschaftsprüfer für die Ausführung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr zu entlasten.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, keine Tantieme an den Verwaltungsrat für das Geschäftsjahr 2001 zu zahlen.

#### *Sechster Beschluss*

Statutarische Nominierungen:

1. Die Generalversammlung bestellt den Verwaltungsrat wie folgt:

Lothar Rafalski, Administrateur-Délégué, HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxemburg

Horst Baumann, Geschäftsführer, HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Christiane von Deichmann, Liechtenstein, Duxweg 36, 9494 Schaan

2. Die Generalversammlung bestellt BDQ LUXEMBOURG, S.à.r.l. zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2002.

#### *Siebenter Beschluss*

Verschiedenes:

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 7) «Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Versammlung aufgehoben.

Luxemburg, den 8. Mai 2002, um 10.30 Uhr.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

#### *Vollmacht*

Hierdurch ermächtigen wir - mit der Befugnis, Unterbevollmächtigte zu bestellen - Herrn Stephan Schmitz uns in der am 8. Mai 2002 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung der TRENDCONCEPT S.A. zu vertreten und das Stimmrecht für uns aus 30 Aktien auszuüben.

Die Tagesordnung beinhaltet folgende Punkte:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1. Januar 2001 - 31. Dezember 2001.

2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001.

3. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2001.

4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers.

5. Beschlussfassung über die Tantiemen des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001.

6. Statutarische Ernennungen.

7. Sonstiges

Der Bevollmächtigte ist beauftragt, in allen Punkten im Sinne der Vorschläge des Verwaltungsrates abzustimmen.

Luxembourg, den 8. Mai 2002.

HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**STONECOLD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Emilio Martinenghi, agent fiduciaire, demeurant à Cureglia, Suisse, ici représenté par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, Suisse, en date du 21 juin 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- La société de droit panaméen STONECOLD OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, Suisse, en date du 21 juin 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de STONECOLD FINANCE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros ( 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros ( 1.000,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

**Titre II.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration ou les actionnaires choisiront parmi les membres du conseil d'Administration un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du président soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statuaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution. liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.



*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit

1.- Monsieur Emilio Martinenghi, préqualifié. ....	1 action
2.- STONECOLD OVERSEAS S.A., préqualifiée. ....	30 actions
Total: trente et une .....	31 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros ( 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 4.000,-.

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a.- Monsieur Emilio Martinenghi, agent fiduciaire, demeurant à Cureglia, Suisse,

b.- Monsieur Giovanni Manzini, expert fiscal, demeurant à Castelrotto, Suisse,

c.- Monsieur Giancarlo Akaoui, employé privé, demeurant à Comano, Suisse.

2.- Est nommé Président du Conseil d'Administration: Monsieur Emilio Martinenghi, prénommé.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme REVILUX S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Faber, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2002, vol. 869, fol. 63, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 juillet 2002.

R. Schuman.

(52538/237/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.899.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2002*

Les actionnaires de la société INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 25 juin 2002, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 1.250.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (LUF / EUR 40,3399) .....	30.986,69 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	13,31 EUR
	<u>31.000,00 EUR</u>

Le capital social de 31.000,- EUR est représenté par 500 actions de valeur nominale 62,- EUR chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52406/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**DTT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the nineteenth of June.  
Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., having its registered office c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office c/o CT CORPORATION SYSTEM, at 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
3. TITAN PARTNERS, L.P., having its registered office c/o CT CORPORATION SYSTEM, at 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., having its registered office c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda,  
all here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the Person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability Company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name DTT I, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred American Dollars (USD 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (USD 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assume, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2002.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., prenamed .....	286 shares
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, prenamed .....	98 shares
3. TITAN PARTNERS, L.P., prenamed .....	20 shares
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., prenamed .....	96 shares
Total: .....	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred American Dollars (USD 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate - Costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at thirteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 13,250.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred Euro.

*Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Adam C. Cooper, residing at 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- Mr Gerald A. Beeson, residing at 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- Mr Robin Bedford, residing at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., ayant son siège social à c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
3. TITAN PARTNERS, L.P., ayant son siège social à c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., ayant son siège social à c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes.

Tous ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination DTT I, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) n'est / ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est / sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2002.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., prénommée .....	286 parts
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, prénommée .....	98 parts
3. TITAN PARTNERS, L.P., prénommée .....	20 parts
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD, prénommée .....	96 parts
Total: .....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Estimation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à treize mille deux cent cinquante Euros (EUR 13.250,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents Euro.

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Adam C. Cooper, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- M. Gerald A. Beeson, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- M. Robin Bedford, résidant à 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 135S, fol. 77, case 8. – Reçu 132,50 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

J. Elvinger.

(52543/211/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**HOPUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 35.807.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire  
tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg et des sociétés BRYCE INVEST S.A., et KEVIN MANAGEMENT S.A. établies au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, en remplacement du commissaire aux comptes dont le mandat est arrivé à échéance. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 à 10 heures 20*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

*Pour HOPUS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52477/768/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**DTT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the nineteenth of June.  
Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., having its registered office c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office c/o CT CORPORATION SYSTEM, at 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
3. TITAN PARTNERS, L.P., having its registered office c/o CT CORPORATION SYSTEM, at 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, Ltd., having its registered office c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda,  
all here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name DTT II, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred American Dollars (USD 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (USD 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assume, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2002.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., prenamed . . . . .	286 shares
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, prenamed . . . . .	98 shares
3. TITAN PARTNERS, L.P., prenamed . . . . .	20 shares
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., prenamed . . . . .	96 shares
Total: . . . . .	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred American Dollars (USD 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate - Costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at thirteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 13,250.-).



The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred Euro.

*Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Adam C. Cooper, residing at 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- Mr Gerald A. Beeson, residing at 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- Mr Robin Bedford, residing at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., ayant son siège social à c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
3. TITAN PARTNERS, L.P., ayant son siège social à c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., ayant son siège social à c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, LTD., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes.

Tous ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgium), en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination DTT II, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision, de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est / ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est / sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2002.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., prénommée.....	286 parts
2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, prénommée.....	98 parts
3. TITAN PARTNERS, L.P., prénommée.....	20 parts
4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., prénommée.....	96 parts
Total: .....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Dollars Américains (USD 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Estimation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à treize mille deux cent cinquante Euros (EUR 13.250,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents Euros.

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Adam C. Cooper, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- M. Gerald A. Beeson, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A.
- M. Robin Bedford, résidant à 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 135S, fol. 77, case 7. – Reçu 132,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

J. Elvinger.

(52544/211/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme .**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.922.

**EXTRAIT***Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires*

*tenu à Luxembourg en date du 20 juin 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices au 30 juin 1999 et au 30 juin 2000.

Les mandats de:

Madame Valeria Manfredto.

Monsieur Domenico Scarfo.

Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2001.

Le capital social a été converti en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 100.000,- représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52479/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**APROVIA LUXEMBOURG GUN, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

**STATUTES**

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

APPROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, duly represented by SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Alexandre Gobert, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 14 June 2002.

The Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of APROVIA LUXEMBOURG GUN.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first July and ends on the thirty June.

**Art. 21.** Each year on the thirty June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by APPROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty June 2003.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,200.

*General meeting of partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
  - Nicolas Paulmier, residing at 12, rue Piccini, F-75116 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille deux, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APPROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, valablement représentée par SHAPBURG LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juin 2002.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de APROVIA LUXEMBOURG GUN.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

**B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par APPROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente juin 2003.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.200.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- SHAPBURG LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- Nicolas Paulmier, demeurant 12, rue Piccini, F-75116 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gobert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 12, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

J. Elvinger.

(52546/211/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.